

ISG Convention de collaboration avec les écoles publiques en vue d'un retour en classe

Préambule

La Fondation St-Germain et le Service de l'Enseignement se sont donnés comme objectif d'agir au service des enfants placés à la fondation St-Germain et en situation de difficultés ou ruptures scolaires dans le circuit ordinaire, en ouvrant une classe intégrée à la Fondation.

Convaincus que la classe intégrée est un levier particulièrement adapté aux enfants en rupture scolaire, leur permettant d'acquérir un savoir être, une capacité à comprendre et se projeter dans l'avenir, il est indispensable de travailler en partenariat pour permettre à l'enfant de retrouver sa classe « ordinaire ». Dès lors, la Fondation St-Germain et les écoles publiques (en principe celles des localités où sont situés les foyers de l'institution) collaborent étroitement pour permettre aux jeunes de réintégrer un cursus scolaire ordinaire, après ou simultanément à un passage dans la classe intégrée de St-Germain.

Convention

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

La classe intégrée a pour mission l'accueil, l'accompagnement et la scolarisation d'élèves placés à la Fondation St-Germain, en rupture scolaire et/ou présentant des comportements nécessitant une mesure pédago-éducative adaptée.

Article 2

L'enfant placé à St-Germain et fréquentant la classe intégrée est inscrit dans une école publique (en principe celle des localités où sont situés les foyers de l'institution). L'enfant qui fréquente la classe intégrée est annoncé au service de l'enseignement

Article 3

Dès qu'une décision de placement au sein de la Fondation St-Germain est connue, la direction de la Fondation fait part de cette décision au Service de l'Enseignement et à la direction de l'école concernée. Elle communique également une description succincte de la problématique de l'élève, des motifs qui justifient sa scolarisation provisoire en classe intégrée et définit les grands axes destinés à assurer un suivi pédago-éducatif adapté à l'enfant.

Article 4

Une évaluation régulière est pratiquée entre l'enseignant de St-Germain et le personnel éducatif référent quant à l'évolution scolaire de l'enfant. Ces évaluations sont communiquées au maître de module ou au titulaire de la classe ordinaire.

La proposition de retour en classe ordinaire ainsi que l'échéancier y relatif sont élaborés en partenariat entre l'enseignant de St-Germain, le maître de module ou le titulaire de classe, et le personnel éducatif référent.

Article 5

Le retour de l'enfant dans sa classe ordinaire, même progressif, est proposé au moins 10 jours avant la date d'intégration prévue par la Direction de St-Germain et validé par la direction de l'école publique concernée.

Article 6

Après quatre semaines d'accueil dans la classe ordinaire, un bilan est fait par le maître de module ou le titulaire de classe et le personnel éducatif référent. Le bilan est transmis aux Directions de St-Germain et de l'école publique pour information.

Dans le cas d'un bilan négatif, un réseau est organisé dans les meilleurs délais par les Directions.

Article 7

Un retour de l'enfant dans la classe intégrée de St-Germain est annoncé et justifié par la Direction de l'école publique concernée à la Direction de St-Germain, qui valide la date et les conditions du retour.

Article 8

Dans tous les cas, la scolarisation en classe intégrée, totale ou partielle, ne peut excéder

- La durée du placement
- Le temps nécessaire pour permettre au jeune sa réinsertion dans l'école concernée

Article 9

Au terme de l'année scolaire, une évaluation avec l'ensemble des acteurs professionnels impliqués, la famille et le jeune est effectuée pour permettre au jeune de s'orienter sur la meilleure voie possible, voire de continuer son parcours dans la classe intégrée de la Fondation St-Germain.

Document de référence complémentaire : Directive concernant la scolarisation des élèves placés au sein de la Fondation St-Germain du 7 avril 2022.

Fait à Delémont, le 16 novembre 2022

La Fondation St-Germain

Philippe Eggertswyler

Directeur

Le Service de l'Enseignement

Fled-Henri Schnegg

Chef de service